

Délibération n° 2022-29

**OBJET : AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) :
DEMANDE DE LABELLISATION CIT'ERGIE**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 20

Présents et représentés : 23

Votants : 23

Le mercredi 9 février 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 3 février 2022, s'est réuni à 20h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust

Délibération n° 2022-29

Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Monsieur Jean-François VIGIER a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Stéphane BAZILE a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Madame Muriel DORLAND Commune d'Epinau-sur-Orge

Monsieur Francisque VIGOUROUX Commune d'Igny

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

Délibération n° 2022-29

**OBJET : AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) :
DEMANDE DE LABELLISATION CIT'ERGIE**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur, notamment l'article 5-5 relatif à l'Énergie,

VU la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et notamment de son action 121 - « Déployer Cit'ergie, système de suivi et de certification du Plan Climat »,

VU la délibération n°2019-257 du Conseil communautaire du 9 octobre 2019 relative à la demande de labellisation CAP Cit'ergie,

CONSIDERANT l'avancée des actions du PCAET depuis l'obtention du niveau CAP Cit'ergie,

CONSIDERANT le nouveau calcul de la note Cit'ergie effectué par le conseiller Cit'ergie de l'agglomération, rendant compte des avancées réalisées depuis 2019,

CONSIDERANT qu'au regard de l'avancée des actions menées depuis l'attribution du label, et en vue du bilan à mi-parcours du PCAET, il est proposé de soumettre un dossier de demande de label permettant d'atteindre le niveau supérieur, à savoir le niveau Cit'ergie.

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement Durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » en date du 1^{er} février 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. DEMANDE la labellisation Cit'ergie auprès de l'ADEME.
2. AUTORISE le Président ou son représentant à signer la demande de labellisation Cit'ergie ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le mercredi 9 février 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

G d L



ADOPTÉE par (23 VOIX)

Délibération n° 2022-29

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220209 - Jmc 139179 - DE
Date AR Préfecture : 15/02/2022

- Affichée / Publiée le : 14 FEV. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr